



Commune de LACROIX-FALGARDE  
Avenue des Pyrénées  
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15 (dont 4 procurations)  
Absents excusés : 4  
Date de la convocation : 02 octobre 2018  
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018 A 20 H30**  
**PROCES VERBAL**

**PRESENTS** : - Nadine BARRIERE - Bruno CARNAROLI - Thierry DAVID – Brigitte COUSIN - Stéphane KOWALSKI (arrive avant le point 1)- Christophe LELONG - Emmanuelle LETHIER - Jean-Daniel MARTY - Sandrine MEGES - André REDON - Marielle VARGAS  
**PROCURATIONS** : Michel CHALIE à Marielle VARGAS - Monique DAVID à Bruno CARNAROLI – Viviane FOURTET-ARMENGAUD – Célyne LERIVEREND à Jean-Daniel MARTY  
**ABSENTS EXCUSES** : Régine ANTIC - Stéphane CARILLO - Joël MARQUE – Guilhem PEYRE  
**SECRETAIRE DE SEANCE** Marielle VARGAS

Madame Sandrine MEGES 1<sup>ER</sup> adjoint en l'absence de Monsieur le Maire préside la séance et demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Marielle VARGAS se propose

→ *Adopté à l'unanimité.*

#### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du 21 juillet 2018, le compte-rendu de la séance du 10 avril 2018 n'a pas été approuvé aux motifs que « Thierry DAVID a fait une remarque : **Les demandes de subventions des écoles ont été refusées mais il n'est pas indiqué dans le compte-rendu que les montants demandés ont été inclus dans le BP 2018 et donc accordés. De même, rien n'est précisé** pour les associations qui ont demandé des subventions et qui n'en n'ont pas eu». Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la séance du 10 avril 2018 avec la note de M. Thierry DAVID amendée au compte-rendu.

Aucune observation.

→ *Adopté à l'unanimité.*

#### 0 bis. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2018

Madame la Présidente demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la séance du 21 juillet 2018.

Aucune observation.

→ *Adopté à la majorité*

#### Détail du vote :

Pour : 14

Abstentions : 2 en raison de leur absence au conseil (Emmanuelle LETHIER et Christophe LELONG)

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Adoption de la convention d'occupation de locaux liés aux activités du SICOVAL – SICOVAL/Commune de Lacroix-Falgarde

→ *Adopté à l'unanimité.*

Arrivée de Stéphane KOWALSKI

### **1 – AVENANT DE REAMENAGEMENT DE GARANTIE DE LIGNES DE PRETS**

Madame la Présidente informe l'assemblée que PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE H. L. M. a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la délibération, initialement garantis par la Commune.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du CGCT

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°17281 en annexe signé entre Patrimoine SA Languedocienne d'HLM, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations ;

Madame la Présidente demande à l'Assemblée

- d'accorder sa garantie à hauteur de 10% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 48 573.76 € (souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des Contrats de Prêt N° 453025, et n°1214899).
- De décider que la garantie soit apportée aux conditions suivantes : pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

→ *Adopté à l'unanimité*

### **2. ACCEPTATION D'UN DON – CONVENTION ENTRE TVFM ET LA COMMUNE**

Madame la Présidente indique que :

Vu l'article L2242-1 du CGCT le Conseil municipal est amené à statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

En l'état, il s'agit d'un don provenant de l'association TVFM dont la dissolution a été votée en Assemblée Générale. Les sommes résiduelles après paiement des factures seront versées sur le compte de la commune. L'acceptation est conditionnée par l'engagement de la commune à utiliser cette somme dans un projet défini par convention entre l'association TVFM et la commune. Le projet proposé par l'association consiste à l'amélioration du jardin d'enfants de Labastide.

Il est clarifié que les travaux déjà exécutés ne seront pas couverts par ce don. Des réunions publiques seront organisées pour trouver un projet qui satisfasse les habitants.

→ *Adopté à l'unanimité*

### **3 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG31**

Madame la Présidente propose de procéder au renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour la période 2019-2022. Le Conseil Municipal avait mandaté par délibération du 7 novembre 2017 le Centre de Gestion de la Haute Garonne pour lancer les appels d'offres. Le courtier GRAS SAVOYE et l'assureur AXA France VIE ont été retenus et le choix de souscrire à l'option 3 est proposé comme actuellement (décès, accident et maladie imputables au

service, /accident et maladie non imputable au service et maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours. Le taux de cotisation est de 4.90 % pour les agents CNRACL et 1.13 % pour les agents IRCANTEC.

→ *Adopté à l'unanimité*

#### **4 –RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG31**

Madame la Présidente propose de procéder au renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute Garonne. Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont de 69€ par agent. La dernière revalorisation des tarifs date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

→ *Adopté à l'unanimité*

#### **5 – ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET CONDITION DE TRAVAIL DU CDG 31**

Madame la Présidente rappelle que la commune adhère au service prévention et conditions de travail depuis 2002. L'adhésion pour 2019 est estimée par ce même service à 212.80 €. Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion au service prévention et conditions de travail du CDG31 pour 2019.

→ *Adopté à l'unanimité*

#### **6 - TRANSFORMATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la rentrée scolaire 2018-2019 a vu l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire, cette ouverture implique une réorganisation de l'utilisation et de l'entretien des locaux scolaires partagés entre l'école, la garderie et le T.A.P.

Le comité technique est saisi de cette demande et rendra son avis le 18 octobre 2018.

Il s'avère nécessaire de procéder à la transformation de 2 postes d'adjoints techniques, Madame la Présidente propose :

De supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à 23/35<sup>ème</sup>,

- 1 poste d'adjoint technique à 19/35<sup>ème</sup>

De créer :

- 1 poste d'adjoint technique à 28/35<sup>ème</sup>,

- 1 poste d'adjoint technique à 21/35<sup>ème</sup>.

Madame la Présidente demande à l'auditoire de bien vouloir se prononcer sur la transformation présentée ci-dessus.

→ *Adopté à l'unanimité*

#### **7- MUTUALISATION POUR LA VALORISATION DES OPERATIONS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Madame la Présidente rappelle que cette question a fait l'objet d'un point supplémentaire lors du précédent conseil municipal puisque parvenu après la publication de l'ordre du jour. Le vote de ce point n'a pas été retranscrit dans le procès-verbal et n'a donc pas pu être transmis en qualité de délibération. Madame la Présidente demande donc de se prononcer à nouveau.

Monsieur Thierry DAVID rappelle qu'il avait été proposé par Monsieur le Maire d'établir un arrêté portant sur les compteurs Linky. Monsieur DAVID demande que l'arrêté soit communiqué lorsqu'il sera émis.

→ *Adopté à l'unanimité*

## **8 – ADOPTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX LIEES AUX ACTIVITES DU SICOVAL – SICOVAL/COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE**

Madame la Présidente indique à l'auditoire que la commune de Lacroix-Falgarde, collectivité propriétaire doit autoriser le SICOVAL à occuper les locaux nécessaires à l'exercice de la compétence transférée : « action sociale d'intérêt communautaire », dans le cadre des activités du centre de loisirs pour les vacances du 22 octobre au 02 novembre 2018.

Madame la Présidente demande à l'auditoire de valider la convention à intervenir SICOVAL/Commune de LACROIX-FALGARDE.

Le conseil municipal note que dans la convention, la formule « bon père de famille » est mal perçue. Une rédaction plus élaborée est suggérée. (Cette expression a été supprimée du vocabulaire juridique français en 2014).

Le ménage n'est pas mentionné dans la convention mais Madame la Présidente informe qu'il sera assuré par le SICOVAL.

→ *Adopté à l'unanimité*

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **9/1 – USAGE DE BALLONS A L'ECOLE**

Madame la Présidente indique à l'assemblée que suite à discussion à l'école sur des dégradations liées aux jeux de ballon, il est convenu que l'usage de ballons en mousse uniquement est recommandé. Il est également convenu que la mairie va acheter un certain nombre de ballons pour l'école.

### **9/2 – INCIVILITES**

Madame la Présidente informe l'assemblée que les agents constatent une grande quantité de papier dans l'école. Une campagne de communication va être menée pour discuter et sensibiliser tout le monde afin de limiter ces incivilités.

### **9/3 – VIDEOPROTECTION**

Madame la Présidente informe l'assemblée que Monsieur le Maire et la Directrice des services ont reçu le Major GUIMBAUD de la gendarmerie.

Monsieur le Maire a demandé un audit global sur le village (ramiers etc...)

Le Major a proposé de mettre à jour l'audit précédent.

La réglementation est stricte sur qui aurait accès aux images. Le coût d'une caméra est d'environ 12 000€. Il a été mentionné que la méthode est efficace avec un investissement important.

Monsieur Christophe LELONG dénonce le fait que l'investissement sert essentiellement à la gendarmerie il serait bienvenue que ce type de matériel soit financé par elle.

Monsieur Thierry DAVID suggère l'installation dans les zones isolées (les vestiaires) d'une caméra IP dans un rôle dissuasif.

Monsieur Christophe LELONG demande que Monsieur le Maire renouvelle la demande pour la mise en place d'un radar de feu.

#### **9/4 – VENTE DE LA SALLE LES AMIS DE FREDERIC**

Madame la Présidente indique que la mairie va passer en « vente classique » pour la salle « Les Amis de Frédéric ».

Monsieur Christophe LELONG alerte sur le risque d'un changement de destination en l'absence de réglementation d'urbanisme (cette zone était commerciale dans le POS).

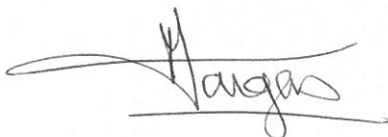
S'agissant du prix, le conseil demande que la mairie vérifie la possibilité ou pas de vendre au-dessus du prix voté par le conseil, dans l'éventualité qu'une telle proposition se présente.

#### **9/5 – DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS »**

Madame la Présidente demande aux élus de proposer un nom pour cette impasse.

Séance levée à 21h26

**Secrétaire de Séance  
Marielle VARGAS**



**Maire Adjoint  
Sandrine MEGES**

